



République Française  
Département de la Moselle

**PROCES-VERBAL**  
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
M. Bernard ZENNER (arrivé au point 20), Mme Rachel ZIROVNIK, M. Michel HERGAT,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

**Absent avec procuration : ./.**

**Etaient excusés :** Roland BALCERZAK, Maurice LORENTZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 19, 8 à partir du point 20

Nombre de votants : 7 jusqu'au point 19, 8 à partir du point 20

**Secrétaire de séance :** Benoit STEINMETZ

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, , Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

**Était absente :** Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



**1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir**

**NOVEMBRE 2025**

| Jours | Dates      | Heures  | Réunions                                                        | Lieux                   |
|-------|------------|---------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Jeudi | 20/11/2025 | 18 h 30 | Commission Développement numérique - NTIC                       | Grande salle de réunion |
| Mardi | 25/11/2025 | 17 h 30 | Bureau communautaire pré-conseil                                | Salle du Conseil        |
| Jeudi | 27/11/2025 | 18 h 30 | Commission Politique de l'Environnement - Développement durable | Grande salle de réunion |

**DECEMBRE 2025**

| Jours | Dates      | Heures  | Réunions                            | Lieux            |
|-------|------------|---------|-------------------------------------|------------------|
| Mardi | 02/12/2025 | 17 h 30 | Bureau communautaire<br>décisionnel | Salle du Conseil |

**Le Bureau communautaire prend acte.**

**2. Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire en date du 14 octobre 2025**

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir adopter le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2025.

**Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le procès-verbal.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

**3. Objet : Marché n° 2407MPCN – Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la création d'un Relais Petite Enfance (RPE), d'une laverie et d'un Centre Multimédia – Avenant n° 1 avec la société SASU MP CONSEIL à 67300 SCHILTIGHEIM**

Vu les articles L. 2194-1-2° et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché, notifié le 15 février 2024, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la société SASU MP CONSEIL à 67300 SCHILTIGHEIM, concernant la mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la création d'un Relais Petite Enfance (RPE), d'une laverie et d'un Centre Multimédia.

L'avenant n° 1 a pour but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché.

Le motif de cet avenant est le suivant :

Des hypothèses complémentaires (notamment un phasage de l'opération globale) concernant le projet du RPE, de la laverie et du centre multimédia doivent être étudiées.

Cette prestation s'intègre au marché initial comme une phase 1 bis de la tranche ferme et est proposée pour un montant de 3 800,00 € H.T..

Le montant du marché initial après avenant n° 1 est porté de 25 534,00 € H.T. (vingt-cinq mille cinq cent trente-quatre euros) à 29 334,00 € H.T. (vingt-neuf mille trois cent trente-quatre euros), soit une augmentation de 3 800,00 € H.T., soit + 14,88 %.

Le marché est modifié conformément aux articles L. 2194-1-2° et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la Commande Publique, les prestations supplémentaires étant devenues



nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2407MPCN, passé en procédure adaptée ouverte avec la société SASU MP CONSEIL à 67300 SCHILTIGHEIM, d'un montant de 3 800,00 € H.T., soit une augmentation de 14,88 %,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

#### **4. Objet : Soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé - Aides à l'investissement et au fonctionnement – Attribution de subventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL/1-018 en date du 10 juillet 2025 portant modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 portant mise en place d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025, portant adoption du règlement communautaire de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de la santé,

La CCCE a positionné l'accès à la santé et aux soins comme une priorité majeure de son projet de territoire, essentiel à l'attractivité et au maintien de ses populations.

Cette mobilisation forte est une réponse directe à un contexte préoccupant marqué par :

- une démographie médicale défavorable,
- le vieillissement de la population.

Pour y remédier, la CCCE a engagé une démarche globale et partenariale, incluant le soutien au renforcement de la cartographie médicale et l'initiation d'un Contrat Local de Santé (CLS), afin de créer des synergies entre l'ARS, les élus et les communautés de santé.

Afin de traduire concrètement cette volonté politique et d'encourager l'action des acteurs de terrain, le Conseil communautaire a préalablement adopté un règlement d'intervention. Ce dispositif formalise la décision de la CCCE de soutenir financièrement le

fonctionnement et les investissements des professionnels de la santé, des associations et des structures mobilisés.

L'attribution de ces subventions est aujourd'hui la concrétisation opérationnelle de cet engagement, permettant d'apporter un soutien direct et ciblé aux initiatives visant à améliorer l'offre de soins sur le territoire.

Le Comité d'attribution de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé en date du 29 octobre 2025 a examiné 4 dossiers de demande d'aides financières.

| Porteur de projet          | Spécialité          | Commune         | Projet              | Montant total du projet | Montant sollicité à la CCCE | Montant accordé par la CCCE | Taux du financement global |
|----------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Docteurs NIESNER et GIEMZA | médecin généraliste | HETTANGE-GRANDE | Primo installation  | 414 060,95 €            | 70 000,00 €                 | 70 000,00 €                 | 16,90%                     |
| Madame MASSON              | orthophoniste       | HETTANGE-GRANDE | Primo installation  | 4 918,08 €              | 2 459,04 €                  | 2 459,04 €                  | 50%                        |
| Monsieur KOELLSCH          | kinesithérapeute    | HETTANGE-GRANDE | Primo installation  | 67 040,87 €             | 25 000,00 €                 | 25 000,00 €                 | 37%                        |
| Madame BOULANGER           | podologue           | CATTENOM        | Installation simple | 33 657,14 €             | 9 328,57 €                  | 9 328,57 €                  | 27,70%                     |

Le montant des aides financières accordées lors du Comité d'attribution du 29 octobre 2025 est de 106 787,61 € sur les 300 000 € prévu pour l'année 2025.

Les dépenses seront liquidées sur production des justificatifs.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Comité d'attribution de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé en date du 29 octobre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

## **5. Objet : Amicale du Personnel de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs : subvention complémentaire pour 2025**

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire du 18 mars 2025 fixant le principe de l'attribution à l'Amicale du personnel de la CCCE, d'une subvention annuelle sur la base de 960 € par agent à temps complet,



Considérant que le montant total de la subvention avait été fixé à 190 360 € pour l'année 2025, sur la base de l'effectif connu au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant les mouvements de personnel arrêtés et constatés au 1<sup>er</sup> novembre 2025 au sein des services de la CCCE conduisant l'Amicale du personnel communautaire à solliciter une subvention complémentaire,

Considérant qu'un avenant à la convention doit être adopté aux fins de régularisation,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes, en date du 4 mars 2025,

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de verser une subvention complémentaire de 12 450 € à l'Amicale du personnel communautaire, au titre de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention, ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

## **6. Objet : Mise à jour des tarifs de la régie Tourisme**

Vu la décision du Président n° 2011-41 en date du 3 août 2011 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire,

Vu la décision du Président n° 2025-82 en date du 23 juin 2025 portant dernière modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et le remboursement de produits ou de services touristiques générés par l'Office de Tourisme de Cattenom et Environs, notamment en modifiant son intitulé comme suit : régie de recettes et d'avances « Tourisme » et en l'installant à la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande,

Vu la décision du Président n° 2025-83 en date du 23 juin 2025 instituant la sous-régie de recettes et d'avances « Tourisme », installée à l'Office de Tourisme de Cattenom et Environs,

Vu la décision n° 7 du Bureau communautaire en date du 9 septembre 2025 portant dernière mise à jour des tarifs de la régie Tourisme,

Considérant les missions confiées au service Tourisme en charge de la commercialisation de l'offre touristique, et notamment de la vente de produits pour tout type de clientèle au sein de la Maison de la Nature et du Tourisme et de l'Office du Tourisme,



Afin de renforcer son offre de service en direction du public, il est proposé d'intégrer plusieurs nouveaux produits dont notamment :

- Box *Évasion d'Un Jour en Moselle* de Moselle Attractivité, en dépôt vente en boutique pour 89 euros T.T.C. Le pourcentage de commission du dépositaire est de 5%,
- Boule de Noël gravée de la Cristallerie Lehrer pour un prix de vente de 18 euros T.T.C.,
- Support de crayon ammonite pour un prix de vente à 1,00 euro T.T.C. et porte-clé ammonite pour un prix de vente à 1,50 euros T.T.C.,
- Paniers garnis non alimentaire petit format pour un prix de vente de 20 euros T.T.C.,
- Paniers garnis non alimentaire moyen format pour un prix de vente de 35 euros T.T.C..

Par ailleurs, il convient d'actualiser les prix des produits suivant la liste ci-dessous :

| BILLETTERIE  |                      |                                                            |                                                                                                                                            |                                                                       |                    |
|--------------|----------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|
|              | Public               |                                                            | Format                                                                                                                                     | Nombre de personnes                                                   | Tarif par personne |
| RNN          | Public scolaire ALSH | Territoire CCCE                                            | Visite guidée et ateliers (journée)                                                                                                        |                                                                       | Gratuité           |
|              | Public scolaire ALSH | Territoire CCCE                                            | Visite guidée et ateliers (1/2 journée)                                                                                                    |                                                                       | Gratuité           |
|              | Public scolaire ALSH | Hors Territoire CCCE                                       | Visite guidée et ateliers                                                                                                                  |                                                                       | 6,00 €             |
|              | Public scolaire ALSH | Hors Territoire CCCE                                       | Visite guidée et ateliers (1/2 journée)                                                                                                    |                                                                       | 4,00 €             |
| MNT          | Grand public         | Adulte                                                     | Billet entrée MNT et accès RNN                                                                                                             |                                                                       | 10,00 €            |
|              |                      | Adulte                                                     | Billet entrée MNT 80%<br>Habitant du territoire - personnel CCCE - titulaire de l'offre promotionnelle (flyer tamponné à l'OT de Rodemack) |                                                                       | 8,00 €             |
|              |                      | Personne en situation de handicap                          | Billet entrée MNT 80%                                                                                                                      |                                                                       | 8,00 €             |
|              |                      | Enfants jusqu'à 10 ans                                     | Billet entrée                                                                                                                              |                                                                       | gratuit            |
|              |                      | Enfants 11-17 ans                                          | Billet entrée                                                                                                                              |                                                                       | 6,00 €             |
|              |                      | Adultes et enfants                                         | En cas d'exposition partiellement indisponible                                                                                             |                                                                       | Gratuité           |
|              | Public scolaire      | Collégiens Mosellans                                       | Accès à la MNT pour les collégiens dans le cadre d'une visite scolaire uniquement<br>Applicable du 09/12/2024 au 08/12/2034                | 1 classe chauffeur et adultes accompagnateurs                         | Gratuité           |
|              | Public scolaire      | Ecoles CCCE                                                | Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas                                                        | 1 classe chauffeur et adultes accompagnateurs                         | Gratuité           |
|              | Public scolaire      | Ecoles hors CCCE<br>Collèges hors Moselle<br>Lycées        | Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas                                                        | 1 classe<br>Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs | 5,00 €             |
|              | ALSH                 | CCCE                                                       | Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas                                                        | 1 groupe<br>Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs | 3,00 €             |
|              | ALSH                 | Hors CCCE                                                  | Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas                                                        | 1 groupe<br>Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs | 6,00 €             |
|              | Etudiant             | En groupe uniquement                                       | Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas                                                        | 1 groupe<br>Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs | 5,00 €             |
| Combiné      | Grand public         | Adultes                                                    | Billet combiné journée<br>Accès MNT / Visite guidée de Rodemack / Citadelle (sans repas)                                                   | de 10 à 25 personnes (gratuité chauffeurs)                            | 18,00 €            |
|              | Public scolaire      | CCCE                                                       | Billet combiné journée<br>Accès MNT / Visite guidée et ateliers RNN avec mise à disposition d'une salle (repas tiré du sac)                | 1 classe<br>Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs | Gratuité           |
|              | Public scolaire      | Hors CCCE                                                  | Billet combiné journée<br>Accès MNT / Visite guidée et ateliers RNN avec mise à disposition d'une salle (repas tiré du sac)                | 1 classe<br>Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs | 11,00 €            |
| Grand public | RNN                  | Visite guidée (2h) de la RNN                               |                                                                                                                                            |                                                                       | 60,00 €            |
|              | MNT                  | Visite guidée (3h) de la MNT (hors coût d'entrée à la MNT) |                                                                                                                                            |                                                                       | 90,00 €            |



|                    |             |           |          |
|--------------------|-------------|-----------|----------|
| Location géorium   | Par jour    | CCCE      | 100,00 € |
|                    |             | Hors CCCE | 150,00 € |
|                    | Par semaine | CCCE      | 300,00 € |
|                    |             | Hors CCCE | 500 €    |
| Location animateur | Par heure   | CCCE      | Gratuit  |
|                    |             | Hors CCCE | 30 €     |

| VISITES GUIDÉES ET OFFRES DE GROUPE |                                                                  |                                   |                                                                                                           |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prestataire                         | Produits proposés                                                | Prix de vente TTC                 | Observations                                                                                              |
| Office de Tourisme Rodemack         | <b>Offre Grand groupe - 25 pers maximum</b>                      |                                   |                                                                                                           |
|                                     | Visite d'assise - Village ET Citadelle                           | 120,00 €                          | Gratuité : chauffeur et adultes accompagnateurs<br>Gratuité pour les associations et les clubs de la CCCE |
|                                     | Visite rapide - Village OU Citadelle                             | 100,00 €                          | Gratuité : chauffeur et adultes accompagnateurs<br>Gratuité pour les associations et les clubs de la CCCE |
|                                     | Visite en langue étrangère (allemand, anglais)                   | Supplément de 50€                 |                                                                                                           |
|                                     | Visite thématique (hors dégustation)                             | 150,00 €                          | Gratuité chauffeur                                                                                        |
|                                     | Visite guidée avec dégustation (produit du terroir)              | 10€/pers                          | Gratuité jusqu'à 6 ans                                                                                    |
|                                     | Repas                                                            | 15€ panier pique-nique à emporter | Les boissons sont incluses                                                                                |
|                                     | Visite hors Rodemack                                             | 120,00 €                          | Prix variable selon les sites                                                                             |
|                                     | <b>Offre Petit groupe - 10 à 15 pers maximum</b>                 |                                   |                                                                                                           |
|                                     | Visite Village OU Citadelle (enfants ou adultes)                 | 60,00 €                           |                                                                                                           |
|                                     | <b>Visite pédagogique - 25 élèves maximum par guide</b>          |                                   |                                                                                                           |
|                                     | Visite Classique selon niveau                                    | 60,00 €                           | Gratuité pour les écoles et les centres périscolaires de la CCCE                                          |
|                                     | Visite guidée avec animation/atelier                             | 120,00 €                          | Gratuité pour les écoles et les centres périscolaires de la CCCE                                          |
|                                     | Chasse au trésor / jeu de piste                                  | 40€ sans guide<br>60€ avec guide  | Gratuité pour les écoles et les centres périscolaires de la CCCE                                          |
|                                     | <b>Offres de groupes commercialisée par Moselle Attractivité</b> |                                   |                                                                                                           |
|                                     | Journée sur le front de la Ligne Maginot                         | 42,00 €                           | VG du Galgenberg, visite forêt de Cattenom, déjeuner au restaurant, VG d'un petit ouvrage                 |
|                                     | Journée, Rodemack l'intrigante cité médiévale                    | 26,00 €                           | VG du bourg, visite de la Brasserie artisanale (dégustation), panier pique-nique, VG Citadelle            |

| MARCHÉ AUX VINS             |                                              |          |
|-----------------------------|----------------------------------------------|----------|
| Office de Tourisme Rodemack | Inscription stand Vignerons                  | 150,00 € |
|                             | Prix d'entrée pour le public                 | 6,00 €   |
|                             | Invitation supplémentaire pour les vignerons | 6,00 €   |

| LES BOISSONS                                       |                                                      |                   |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------|
| Prestataire                                        | Produits proposés                                    | Prix de vente TTC |
|                                                    | Bouteille d'eau fraîche                              | 1,00 €            |
|                                                    | Formule boisson chaude                               | 1,00 €            |
|                                                    | Formule boisson chaude + biscuit                     | 1,50 €            |
| Jean-Paul Thil                                     | Jus de pomme 1L                                      | 3,00 €            |
| Le rucher de Rodemack<br>Philippe Muller           | Hydromel 50cL                                        | 18,00 €           |
| Limonat<br>Régis Dalstein                          | Limonade 75 cL                                       | 3,50 €            |
| Les vergers de Victorine<br>Philippe Guindt        | Mignonnette 4 cL                                     | 6,00 €            |
|                                                    | Eau de vie mirabelle 35 cL                           | 22,90 €           |
|                                                    | Eau de vie mirabelle 70 cL                           | 38,90 €           |
| Domaine Sontag /<br>Cuvée CCCE                     | Cuvée Ammonite - la bouteille                        | 15,99 €           |
| Domaine Sontag<br>Claude Sontag                    | Vin Muller-Thurgau AOC Moselle - la bouteille        | 10,90 €           |
|                                                    | Pinot blanc - la bouteille                           | 11,00 €           |
|                                                    | Auxerrois AOC Moselle - la bouteille                 | 11,50 €           |
|                                                    | Rosé AOC Moselle - la bouteille                      | 11,90 €           |
|                                                    | Pinot gris tradition - la bouteille                  | 12,90 €           |
|                                                    | Les Blasons - la bouteille                           | 13,00 €           |
|                                                    | Pynoz - la bouteille                                 | 13,00 €           |
|                                                    | Cuvée Saint-Jean - la bouteille                      | 13,50 €           |
|                                                    | Charmes - la bouteille                               | 15,90 €           |
|                                                    | Riesling - la bouteille                              | 16,00 €           |
|                                                    | Emerlin - la bouteille                               | 17,90 €           |
|                                                    | Fortunate - la bouteille                             | 25,00 €           |
| Domaine Mur du Cloître<br>Emmanuelle Paquet        | Riesling - la bouteille                              | 22,90 €           |
|                                                    | Vin Muller Thurgau - la bouteille                    | 22,90 €           |
|                                                    | Pinot Gris Prestige - la bouteille                   | 22,90 €           |
|                                                    | Auxerrois - la bouteille                             | 22,90 €           |
|                                                    | Pinot Noir 2021 - les griottes - la bouteille        | 22,90 €           |
|                                                    | Pinot Gris Tête de Cuvée - la bouteille              | 22,90 €           |
|                                                    | Pinot Gris Les Grives - la bouteille                 | 26,50 €           |
|                                                    | Pinot Blanc - la bouteille                           | 27,90 €           |
|                                                    | Riesling - réserve 2015 - la bouteille               | 30,00 €           |
|                                                    | Pinot Gris 3 Frontières - la bouteille               | 31,50 €           |
|                                                    | Pinot Noir 2020 - sélection de grains - la bouteille | 31,50 €           |
|                                                    | Carton découverte                                    | 135,00 €          |
| Brasserie Artisanale de Rodemack<br>Nicolas Bouchy | Citad'Ale                                            | 4,00 €            |
|                                                    | Bière classique                                      | 4,50 €            |
|                                                    | Bière spéciale                                       | 5,00 €            |
| Brasse ta bière<br>Maxime Liegbott                 | Bières artisanales                                   | 4,50 €            |

| L'ÉPICERIE                   |                                                  |                   |
|------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------|
| Prestataire                  | Produits proposés                                | Prix de vente TTC |
| Petits Légumes et Cie        | Tisane au Safran 0,02g (sachet individuel)       | 1,50 €            |
|                              | Tisane au Safran 0,1g (sachet individuel)        | 6,00 €            |
| Le Noyer - Grand Potager Bio | Tisane Détente, Chewing-gum, Detox 15 g          | 5,50 €            |
|                              | Tisane Verveine 10g                              | 5,50 €            |
|                              | Bocal : terrine, pâté, rillettes                 | 8,00 €            |
|                              | Bocal : plat individuel                          | 10,00 €           |
| Producteurs CCCE             | Panier gourmand - produits locaux (petit format) | 25,00 €           |
|                              | Panier gourmand - produits locaux (moyen format) | 35,00 €           |
| Producteurs CCCE             | Panier garni non alimentaire - petit format      | 20,00 €           |
|                              | Panier garni non alimentaire - moyen format      | 35,00 €           |



| PRODUITS DE LA RUCHE                     |                                    |                   |
|------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|
| Prestataire                              | Produits proposés                  | Prix de vente TTC |
| CCCE - RNN                               | Pollen 100g                        | 6,00 €            |
|                                          | Miel CCCE 500g                     | 6,00 €            |
| Le rucher de Rodemack<br>Philippe Muller | Miel de printemps 250g             | 6,00 €            |
|                                          | Miel de printemps 500g             | 8,50 €            |
|                                          | Miel Mille fleurs 250g             | 6,00 €            |
|                                          | Miel de fleur 250g                 | 6,00 €            |
|                                          | Miel de fleur 500g                 | 9,50 €            |
|                                          | Miel de tilleul 250g               | 7,00 €            |
|                                          | Miel d'acacias 250g                | 7,00 €            |
|                                          | Miel de sapin 250g                 | 8,50 €            |
|                                          | Panier 3 miels                     | 24,00 €           |
| Béatrice Sobolak                         | Miel 250g                          | 6,00 €            |
|                                          | Miel 500g                          | 8,50 €            |
|                                          | Lot 3 pots (printemps, été, forêt) | 21,50 €           |
| Gaby Lang                                | Miel de printemps 250g             | 5,00 €            |
|                                          | Miel 250g                          | 5,50 €            |
|                                          | Miel de Printemps marmite 250g     | 6,00 €            |
|                                          | Miel de printemps 500g             | 8,50 €            |
|                                          | Miel Mille feuilles                | 9,50 €            |
|                                          | Miel de fleurs sauvages 500g       | 9,50 €            |
|                                          | Miel de Tilleul 500g               | 11,00 €           |
|                                          | Miel d'été et forêt 500g           | 11,00 €           |
|                                          | Miel châtaignier                   | 11,00 €           |
|                                          | Miel de sapin 500g                 | 12,00 €           |
|                                          | Propolis en spray                  | 12,00 €           |
|                                          | Miel de thym                       | 15,50 €           |

| ARTISANAT                                  |                                                        |                   |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Prestataire                                | Produits proposés                                      | Prix de vente TTC |
| Tournebulle<br>Marie-Pierre Frisch         | Bouillottes noyaux de cerises :                        |                   |
|                                            | -mini carré                                            | 4,90 €            |
|                                            | -grand carré                                           | 14,50 €           |
|                                            | -poisson                                               | 12,00 €           |
|                                            | -étoile                                                | 14,50 €           |
|                                            | -cervicales                                            | 22,90 €           |
|                                            | -grande ronde                                          | 8,50 €            |
|                                            | -grande ovale                                          | 12,00 €           |
|                                            | Carré coton (démaquillant/change)                      | 1,50 €            |
|                                            | Carré démaquillant grand format (15x15cm)              | 1,90 €            |
|                                            | Petit gant démaquillant en tissu                       | 4,90 €            |
|                                            | Gant de toilette en minkee                             | 4,90 €            |
|                                            | Fleur de douche                                        | 6,00 €            |
|                                            | Bavoir bandana                                         | 7,50 €            |
|                                            | Bavoir rond                                            | 7,50 €            |
|                                            | Porte brosse à dent en tissu                           | 9,90 €            |
|                                            | Bandeau élastique                                      | 12,00 €           |
| Savons de Sophie                           | Savon L'Essentiel                                      | 6,90 €            |
|                                            | Savon spécifique                                       | 8,50 €            |
|                                            | Pochette à savon (en partenariat avec 3 Ptits Chas)    | 5,00 €            |
|                                            | Shampoing solide                                       | 8,00 €            |
| Archimade                                  | Boucle d'oreilles en cuir                              | 29,00 €           |
|                                            | Porte-monnaie en cuir                                  | 25,00 €           |
|                                            | Nœud papillon                                          | 35,00 €           |
| Atelier de Sydney<br>Sidney Ajdonik        | Tambour (en partenariat avec les Herbes folles, Hagen) | 35,00 €           |
|                                            | Petit bee wrap 20x20cm                                 | 5,00 €            |
| Atelier de Mowgli<br>Catherine Brandstett  | Torchon brodé                                          | 11,90 €           |
|                                            | Sac à bouteille personnalisé                           | 11,90 €           |
|                                            | Sac à pain (boule ou baguette)                         | 14,00 €           |
|                                            | Lunchbox spécial repas                                 | 16,90 €           |
| Trois Ptits Chas<br>Emmanuelle Baur        | Kit DIY - Trousse (écolier - tissu enduit ou velours)  | 16,90 €           |
|                                            | Kit DIY - 4 sacs à vrac                                | 17,50 €           |
|                                            | Kit DIY - Essuie-tout 9 feuilles                       | 17,50 €           |
|                                            | Lot écolier (trousse et protège cahier assorti)        | 28,00 €           |
| Forgeron-taillandier<br>Jean-Marie Mentzer | Décapsuleur                                            | 16,50 €           |
|                                            | Couteau artisanal                                      | 55,00 €           |



| LIBRAIRIE                                  |                                                                                           |                   |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Prestataire                                | Produits proposés                                                                         | Prix de vente TTC |
| <b>Divers</b>                              |                                                                                           |                   |
| CCCE                                       | Livre Luxembourg-Lorraine au Moyen Age                                                    | 59,00 €           |
| Sylvain Dessi                              | Livre ' Ciel rouge et colère noire'                                                       | 39,00 €           |
| CCCE                                       | Livre CCCE 2025                                                                           | 25,00 €           |
| Association Plus Beaux Villages de France® | Guide des Plus Beaux Villages de France® en français                                      | 17,00 €           |
|                                            | Guide des Plus Beaux Villages de France® en néerlandais                                   | 17,00 €           |
| Association francique                      | Livre 'Les sobriquets du Pays des 3 frontières                                            | 20,00 €           |
|                                            | Livre Ligne Maginot français et anglais                                                   | 8,00 €            |
|                                            | BD Histoire de la ligne Maginot                                                           | 13,50 €           |
|                                            | BD Le trésor d'Useldange                                                                  | 18,50 €           |
|                                            | Roman - L'ombre de Doreckam                                                               | 20,00 €           |
| <b>Géologie</b>                            |                                                                                           |                   |
|                                            | Livre Le stratotype hettangien                                                            | 36,00 €           |
|                                            | Elements de Géologie - 17e édition du 'Pomerol'                                           | 59,00 €           |
|                                            | Livre - Les fossiles ont la vie dure                                                      | 16,00 €           |
|                                            | Livre - Les fossiles : les observer, les reconnaître, les protéger                        | 13,50 €           |
| <b>Faune et Flore</b>                      |                                                                                           |                   |
| Centre Jean-Marie Pelt                     | Livre 'Les vertus des plantes'                                                            | 18,00 €           |
|                                            | Livre Médecin pour abeilles                                                               | 17,00 €           |
| Cultura                                    | Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe                                          | 40,90 €           |
|                                            | Guide Delachaux des arbres d'Europe                                                       | 39,90 €           |
|                                            | Mon livre pop-up : les dinosaures                                                         | 11,95 €           |
|                                            | Livre - Les dinosaures Kididoc                                                            | 19,95 €           |
|                                            | Livre - Les plantes ... qui puent, qui pètent, qui piquent et Cie                         | 15,00 €           |
|                                            | Livre - Les secrets de la nature ... tout près de toi : nouvelles histoires merveilleuses | 17,95 €           |
|                                            | Mon livre anime des petites betes                                                         | 14,00 €           |
|                                            | Mon livre animé des abeilles                                                              | 14,00 €           |
| <b>Environnement</b>                       |                                                                                           |                   |
| Centre Jean-Marie Pelt                     | Livre 'On m'a parfois comparé à un arbre'                                                 | 18,00 €           |
| Cultura                                    | Livre - La petite abeille                                                                 | 9,95 €            |
|                                            | Livre - Au début vole une abeille : comment une petite abeille fait fleurir le monde      | 15,95 €           |
|                                            | Les héros du CP : sauvons les abeilles !                                                  | 4,95 €            |
|                                            | Je bricole en recyclant au jardin                                                         | 13,90 €           |
|                                            | Livre - Le petit guide des abeilles                                                       | 4,50 €            |
| L'expert naturaliste                       | Livre - Dis c'est quoi le changement climatique ?                                         | 9,90 €            |

| JEUX                    |                                                        |         |
|-------------------------|--------------------------------------------------------|---------|
| Greenweez               | Maxi jumelles                                          | 28,00 € |
| Bioviva                 | Pack 'Voyage dans le temps'                            | 51,00 € |
| Cultura                 | Jeu de cartes Défis nature Dinosaures 2                | 12,50 € |
| Achat nature            | Kit de fouilles fossiles                               | 22,50 € |
|                         | Ceuf de dinosaure à éclore 11cm                        | 10,00 € |
| Les Minis               | Figurine Ammonite - préhistoire et dinosaure           | 15,00 € |
|                         | Boite Loupe à Insectes - Exploration de la Nature      | 4,50 €  |
| Achat nature            | Mini-kit à déterrer squelettes de dinosaures           | 7,50 €  |
| Cultura                 | Kit de fouille Tyrannosaurus Rex                       | 17,00 € |
| Nature et découverte    | Peluche ptérodactyle 100% recyclée                     | 20,00 € |
|                         | Peluche chouette effraie                               | 30,00 € |
| Doudou et Compagnie     | Peluche de dinosaure bleu avec doudou - Sashou - 25 cm | 20,00 € |
| Le monde des dinosaures | Peluche Ammonite 20cm                                  | 45,00 € |
| Sitaphy                 | Epée médiévale                                         | 7,00 €  |
|                         | Lance (1m)                                             | 12,00 € |
|                         | Miroir de princesse                                    | 7,00 €  |
|                         | Mérelle                                                | 8,00 €  |
|                         | Château à insectes                                     | 15,00 € |

| ARTICLES DIVERS                             |                                                                    |                   |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Prestataire                                 | Produits proposés                                                  | Prix de vente TTC |
| A deux pas du lavoir                        | Carte postale : Village de Rodemack                                | 1,50 €            |
| Imprimerie L'huilier                        | Carte postale photos CCCE                                          | 1,00 €            |
| Le semeur d'images                          | Carte postale aquarelle                                            | 1,00 €            |
|                                             | Timbres CCCE - carnet de 4                                         | 4,50 €            |
|                                             | Magnet CCCE (Usselskirch, RNN)                                     | 2,00 €            |
| CCCE                                        | Support de crayon ammonite                                         | 1,00 €            |
| CCCE                                        | Porte-clé ammonite                                                 | 1,50 €            |
| Art-Bois                                    | Magnet en bois - divers modèles                                    | 3,00 €            |
| Moselle Attractivité                        | Crayon à papier                                                    | 2,00 €            |
|                                             | Poncho pluie                                                       | 3,00 €            |
|                                             | Eventail                                                           | 5,00 €            |
|                                             | Body enfant (3 tailles)                                            | 12,00 €           |
|                                             | Puzzle - 2 modèles                                                 | 19,90 €           |
|                                             | Box évaison d'un jour en Moselle                                   | 89,00 €           |
|                                             | Box Blanche - Escapade inattendue en Moselle<br>réf : 127E et 128E | 265,00 €          |
|                                             | Box noire - Parenthèse d'exception en Moselle<br>réf : 67P et 68P  | 545,00 €          |
| Centre Jean-Marie Pelt<br>Catherine Clément | Cartes postales en relief                                          | 2,00 €            |
|                                             | Stylo en bambou                                                    | 2,50 €            |
| Good Act                                    | Sous-verre à planter personnalisable                               | 2,50 €            |
|                                             | Crayon à planter avec étui                                         | 4,50 €            |
|                                             | Bombe à graine                                                     | 4,50 €            |
|                                             | Kit de bombe à graine                                              | 5,00 €            |
|                                             | Kit de jardinage personnalisable                                   | 12,50 €           |
|                                             | Petit carnet en papier recyclé avec stylo MNT                      | 3,00 €            |
|                                             | Tote bag personnalisable MNT                                       | 9,50 €            |
| Lux Goodies                                 | Magnet avec visuels mascottes/ammonites/dinosaures                 | 2,00 €            |
|                                             | Puzzle bois avec visuels mascottes / dinosaures                    | 5,50 €            |
|                                             | Gomme forme ammonite/mascottes/dinosaures                          | 2,50 €            |
|                                             | Set règle-gomme-crayon avec visuels mascottes/dinosaures           | 5,00 €            |
| Green Weez                                  | Loupe en bois à customiser 8,7 x 5,5 cm                            | 13,50 €           |
| Cadoetik                                    | Mug personnalisable en porcelaine                                  | 7,50 €            |
| Christal Lehrer                             | Boule de Noël transparente personnalisée                           | 18,00 €           |



Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'approuver l'actualisation des tarifs de la régie Tourisme selon la liste ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

## **7. Objet : Apsis-Emergence – Convention Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) Année scolaire 2025/2026**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 22 octobre 2024, autorisant le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Apsis-Emergence de Thionville et les Collèges de Cattenom et d'Hettange-Grande pour la tenue des permanences du PAEJ, et dans ce cadre, d'attribuer une subvention à l'association à hauteur de 20 000 € pour l'année scolaire 2024-2025,

En 2022, le Président a été à la rencontre des collégiens du territoire. Les différents échanges ont mis en avant la détresse psychologique dans laquelle se trouvent certains jeunes : stress, manque de confiance, problèmes relationnels, angoisses.

Dans le cadre du projet de territoire 2022-2035, la volonté de la CCCE est de mettre en place des Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) en partenariat avec l'association Apsis-Emergence et les collèges du territoire de la CCCE.

Conformément au Référentiel National de 2024, « les PAEJ sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent une difficulté ou se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'auprès de leur entourage. Leur rôle est de préserver le lien avec le jeune, se proposer comme interlocuteur, restaurer la confiance, accompagner ses démarches d'inscription ou de réinscription sociale, soutenir l'exercice de son autonomie et de sa liberté de choix. Ils jouent un rôle de prévention globale et généraliste sur les territoires. »

« Les PAEJ répondent à quatre objectifs structurants :

1. Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ;
2. Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ;
3. Participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
4. Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action. »

L'association APSIS-Emergence a mis en place des permanences du PAEJ depuis le 3 novembre 2025, selon les modalités suivantes :

- le mardi de 8 h 00 à 12 h 00 : Collège Charles Peguy (Cattenom),
- le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 : Collège Jean-Marie Pelt (Volmerange-les-Mines),

- le mercredi du 13 h 30 à 16 h 30 : Maison France Service (Entrange) (à compter du 15 octobre 2025),
- le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 : Collège Jean-Marie Pelt (Hettange-Grande).

En établissements scolaires, les entretiens d'une heure, sur rendez-vous, sont coordonnés par le Conseiller Principal d'Education (CPE). Les jeunes peuvent solliciter eux-mêmes un entretien au PAEJ ou être orientés par l'établissement scolaire, dans le cadre du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire et en lien avec ses professionnels.

La libre adhésion et la confidentialité des échanges demeurent pour les jeunes accueillis. Une autorisation parentale est recueillie par l'établissement scolaire afin que leur enfant bénéficie d'un temps d'écoute sur le temps scolaire.

Il est possible que les parents soient présents (seuls ou avec leur enfant) lors d'entretien. Leur présence est conditionnée à l'accord du professionnel du PAEJ, garant du cadre d'intervention.

Les jeunes scolarisés au sein de l'établissement scolaire peuvent avoir recours aux autres permanences du PAEJ hors des murs de l'établissement scolaire.

Au sein de la Maison France Service, les rendez-vous sont coordonnés par le PAEJ directement.

Conformément au Référentiel National, l'intervenant du PAEJ est un professionnel disposant des qualifications requises pour exercer au sein d'un PAEJ, dans les champs de l'éducation spécialisée, l'animation, le travail social ou encore la psychologie. En l'occurrence, il s'agit d'un psychologue.

Dans le cadre de la convention proposée (ci-annexée), la Communauté de Communes de Cattenom et Environs apporte un soutien financier pour la mise en place de ce partenariat afin de permettre la tenue des permanences du PAEJ. Ce soutien financier est fixé à 20 000 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Considérant que le service rendu par l'Association Apsis-Emergence aux habitants du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Apsis-Emergence, en date du 16 octobre 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 2 octobre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'Association Apsis-Emergence pour l'année 2025-2026, pour l'action PAEJ,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Apsis-Emergence de Thionville et les Collèges de Cattenom et d'Hettange-Grande,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.



## **Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote :    Pour :                7  
             Abstention :        0  
             Contre :                0

### **8. Objet : Apsis-Emergence – demande de subvention pour l'exercice 2025**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 23 avril 2024, attribuant une subvention de 18 000 € à l'association Apsis-Emergence au titre du fonctionnement pour l'année 2024,

L'association Apsis-Emergence existe depuis 2010. Elle a pour objet de promouvoir et gérer toutes formes d'actions relevant de la prévention, de l'insertion et de la cohésion sociale.

L'action médiation sociale de voisinage est destinée à tout public rencontrant des situations de conflits (querelles de voisinage, litiges familiaux, actes d'incivilité). Ce dispositif de prévention des conduites agressives voire violentes vise à offrir un lieu d'accueil et d'écoute, de négociation avant toute procédure policière et/ou judiciaire. En 2024, les médiateurs interviennent sur 9 communes : Thionville, Terville, Yutz, Florange, Fameck, Hayange, Uckange, Moyeuvre-Grande, France Services d'Entringe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'association Apsis-Emergence a fusionné et a absorbé l'activité de l'association Espace Rencontre (Médiation Familiale, Lieu Neutre). L'action Médiation Familiale vise à ouvrir un espace de dialogue afin de favoriser la communication, la gestion des conflits et la prise de décisions dans le domaine familial. La mission du Lieu Neutre est de faciliter l'exercice du droit de visite des enfants de familles en situation de rupture, et de maintenir les liens parents/enfants.

L'association sollicite la CCCE pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025, à hauteur de 13 000 € soit :

- 6 300 € pour l'action relative au Lieu Neutre,
- 3 700 € pour l'action Médiation Familiale,
- 3 000 € pour l'action Médiation de Voisinage.

L'association Apsis Emergence est partenaire de la structure France Services à Entringe. A ce titre, elle a identifié un correspondant référent, et propose une permanence dans les locaux pour la médiation de voisinage le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h 30 à 12 h. L'association se tient également disponible pour répondre à une demande et au besoin se déplacer concernant la Médiation Familiale.

L'association propose également une permanence dans le cadre du PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes), cette action est encadrée par une convention particulière (permanences à France Services ainsi que dans les collèges du territoire de la CCCE).

En 2024, l'association a reçu des personnes domiciliées sur le territoire communautaire dans le cadre de ses actions :

- Dans le cadre de l'Espace Rencontre (Lieu Neutre) : 41 personnes accueillies (dont 20 parents et 21 enfants représentant 16 fratries). Le même nombre de fratries était concerné en 2023.
- Dans le cadre de la Médiation Familiale : 16 personnes reçues représentant 26 entretiens réalisés.
- Dans le cadre de la Médiation de Voisinage : 1 personne reçue dans le cadre de leur permanence à Thionville.

Considérant que le service rendu par l'Association Apsis-Emergence aux habitants du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Apsis-Emergence, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 2 octobre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 13 000 € à l'Association Apsis-Emergence pour l'année 2025, soit :
  - 6 300 € pour l'action relative au Lieu Neutre,
  - 3 700 € pour l'action Médiation Familiale,
  - 3 000 € pour l'action Médiation de Voisinage,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

## **9. Objet : Association Thionvilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux (ATHENES), Lieu d'Ecoute et d'Accueil – demande de subvention pour l'exercice 2025**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

Vu la décision n° 11 du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2024, attribuant une subvention de 4 000 € à l'association ATHENES, au titre du fonctionnement du dispositif Lieu d'Ecoute et d'Accueil (LEA), pour l'année 2024,

L'Association Thionvilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux, dont le siège se situe à Thionville, compte 34 bénévoles et 60 salariés. Son action, à travers le LEA, a pour objet de prévenir et lutter contre les violences conjugales.



L'Association sollicite une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2025 afin de maintenir et développer le « Guichet unique » LEA pour l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des victimes. Le LEA accueille les victimes de violences conjugales directes et indirectes, les proches, ainsi que les professionnels rencontrant des victimes.

Depuis 2019, l'association a augmenté le temps d'intervention pour le dispositif LEA. Les permanences pour ce dispositif ont été étendues. Depuis 2021, cette action est complétée par un soutien psychologique aux victimes, assuré par une psychologue salariée de l'association. Cette psychologue est également chargée d'orienter vers des dispositifs adaptés aux besoins, souffrances et traumatismes des victimes.

Pour l'action LEA, l'association compte 1 éducatrice spécialisée (pour 1 ETP) et 1 psychologue (0,34 ETP). Des intervenants extérieurs participent également au fonctionnement de l'action : l'Association Thionvilloise d'aide aux Victimes (ATAV), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Ordre des Avocats.

Au total, en 2024, 210 personnes ont été suivies par le dispositif LEA. 7 personnes domiciliées sur le territoire de la CCCE ont été accueillies par le LEA en 2024 (certaines personnes, lors de leur entretien, ne précisent pas leur commune d'origine). Parmi ces 7 personnes, 5 ont été accueillies suite à des violences psychologiques et verbales.

Le budget du projet LEA de l'association pour l'année 2025 s'élève à 101 477 €. Parmi ses ressources, l'association comptabilise des subventions d'autres établissements communaux ou intercommunaux : Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et Communauté d'Agglomération Val de Fensch (12 000 €), CCAS de Thionville (13 000 €).

La subvention sollicitée auprès de la CCCE est de 4 000 €, représentant 4 % du budget.

L'association ATHENES est partenaire dans le cadre de France Services. Depuis janvier 2020, l'association propose une permanence du LEA dans les locaux de la CCCE à Entringe, le 4<sup>e</sup> lundi du mois, de 14 h 00 à 16 h 00.

Pour mémoire, en 2024, la CCCE a attribué une subvention de fonctionnement à l'association au titre du dispositif LEA, à hauteur de 4 000 €.

Considérant que le service rendu par l'Association ATHENES aux habitants du territoire communautaire, à travers son dispositif « Lieu d'Ecoute et d'Accueil », s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'Association ATHENES en date du 10 juillet 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 2 octobre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association ATHENES pour l'année 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **10. Objet : Convention triennale avec l'Association Chants et Musiques en Pays Mosellan pour l'organisation d'un projet d'intérêt communautaire – Projet Printemps musical en Pays mosellan**

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 16 février 2010 actant les nouvelles modalités de soutien aux projets associatifs « Culture – Tourisme – Patrimoine d'intérêt communautaire »,

Considérant que le Printemps musical en Pays mosellan proposé par l'Association Chants et Musiques en Pays Mosellan répond aux critères d'éligibilité prévus par le règlement communautaire :

- inscription dans la thématique spectacle vivant,
- dispose d'une valeur qualitative forte en faisant appel à des comédiens professionnels,
- dispose d'une dimension communautaire,
- que ce projet est unique de par son rayonnement.

Considérant que le festival « Printemps musical en Pays mosellan » est devenu un rendez-vous culturel reconnu, la Communauté de Communes a apporté son soutien à cette manifestation dès sa première édition, en 2007. Ce festival permet de programmer des formes musicales qualitatives et diversifiées, tout en privilégiant une diffusion équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire. Les relations antérieures entre la CCCE et l'Association ont été fixées par conventions annuelles ou triennales.

Considérant la réussite du Printemps musical en Pays mosellan 2025, organisé par l'Association Chants et Musiques en Pays Mosellan en partenariat avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, et qui s'adresse au public du territoire communautaire,

Afin de permettre à l'Association de disposer davantage de visibilité dans l'anticipation de la programmation des éditions futures de ce festival et afin d'acter une relation de confiance avec l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », il est proposé de reconduire une convention de 3 ans avec ladite Association.

Les modalités de la convention de partenariat confirment la visibilité du soutien de la CCCE. Il se traduit pour l'Association par les obligations suivantes :

- L'Association s'engage à tout mettre en œuvre pour que le soutien financier de la Communauté de Communes puisse contribuer à valoriser l'image de la Collectivité en faisant figurer la mention « événement organisé avec le soutien de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs », sur l'ensemble des moyens de communication et de promotion de l'événement (réseaux sociaux, supports papier, médias...).
- L'Association fournira à la Communauté de Communes des photographies libres de droit de la manifestation, afin qu'elles puissent être diffusées dans les supports de communication de la Communauté de Communes.



La Communauté de Communes se réserve la possibilité de relayer la campagne de communication de la manifestation via ses propres supports (magazine C Com Ça, site internet...) ou ses partenariats (radiophoniques notamment).

En contrepartie de ces obligations, la CCCE s'engage à :

- soutenir l'événement avec une aide financière directe annuelle à hauteur de 40 000,00 € sur la période 2026-2028, étant entendu que cette somme serait versée à 80 % du montant à la signature de la convention, et le solde correspondant à 20 % sur présentation des bilans financiers et qualitatifs,
- prendre en charge directement, dans la limite de 3 000,00 € annuels, les frais liés à la campagne de communication/promotion des événements.

Vu le contrat d'engagement républicain signé par l'association Chants et Musiques en Pays mosellan,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Culture » en date du 6 novembre 2025,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- de valider les termes de la convention de partenariat pour une manifestation d'intérêt communautaire (ci-annexée) entre la Communauté de Communes et l'Association « Chants et Musiques en Pays mosellan » pour l'organisation des éditions 2026 à 2028 du festival « Printemps musical en Pays mosellan »,
- d'octroyer à l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » une subvention directe d'un montant maximal de 120 000,00 €, pour l'organisation des éditions 2026 à 2028 du Festival « Printemps Musical en Pays Mosellan », et d'une subvention indirecte de 9 000,00 € liée aux dépenses de communication pour les trois éditions, sous réserve du respect des conditions prévues à la convention, et sous réserve du vote annuel du budget afférent,
- de procéder au versement d'un acompte annuel fixé à 80 % du montant de la subvention annuelle, soit 32 000,00 € au profit de l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation de l'édition 2026 du Festival, selon les conditions prévues par la convention,
- de procéder au versement du solde de la subvention annuelle plafonné à 8 000,00 € soit 20 %, sur présentation des éléments de bilan,
- de charger le Bureau communautaire d'effectuer toutes modifications ultérieures concernant la présente convention ainsi que son éventuelle reconduction,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

**11. Objet : Avenant n° 1 à la convention avec l'Association Jeunesse 3 Villages pour l'organisation d'un projet d'intérêt communautaire – Festival Ici ou Là**

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 16 février 2010 actant les nouvelles modalités de soutien aux projets associatifs « Culture – Tourisme – Patrimoine d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 16 du Bureau communautaire du 27 février 2024 relative à la convention pluriannuelle 2024-2027 avec l'Association Jeunesse 3 Villages pour l'organisation d'un projet d'intérêt communautaire – Festival Ici ou Là,

Considérant que le projet de festival de théâtre professionnel « Ici ou là » proposé par l'association Jeunesse des 3 Villages répond à l'ensemble de critères d'éligibilité prévus par le règlement communautaire :

- inscription dans la thématique spectacle vivant,
- dispose d'une valeur qualitative forte en faisant appel à des compagnies professionnelles,
- dispose d'une dimension communautaire,
- que ce projet est unique de par son rayonnement.

Considérant que depuis 2021, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs accueille le festival annuel de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là »,

Les objectifs de ce festival visent entre autres à :

- proposer des formes qualitatives s'adressant à tous les publics,
- promouvoir une pratique artistique peu mise en avant par les programmations communautaires : le théâtre,
- proposer des spectacles adaptés pour l'accueil dans les « petites » communes du territoire accueillant peu de spectacles communautaires.

Lors de l'établissement du bilan relatif au Festival Ici ou Là 2025, l'association a fait part de difficultés dans la gestion de la subvention communautaire, en raison du calendrier actuel de versement (50 % en juin et 50 % après présentation du bilan), qui ne correspond plus aux besoins de trésorerie liés au volet Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ajouté au programme de l'édition 2025.

Considérant l'impact de cette situation sur la capacité de l'association à honorer ses engagements financiers auprès des intervenants et prestataires, l'association a sollicité une révision des modalités de versement, sans modification du montant total de la subvention communautaire, afin d'adapter le calendrier aux obligations financières effectives.

Considérant la convention pluriannuelle, la mise en œuvre de la manifestation et son rayonnement, il est proposé de fixer un nouvel échéancier de versement des subventions annuelles directes destinées à l'association Jeunesse 3 Villages. Il convient donc de modifier le Titre 3 - Article 3 de la convention initiale, relatif au soutien de la Communauté de Communes.

Vu le contrat d'engagement républicain signé par l'association Jeunesse 3 Villages en date du 10 avril 2024,

Considérant cet exposé,



Après avis favorable de la Commission « Politique Culture », en date du 6 novembre 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention avec l'Association Jeunesse 3 Villages portant sur l'organisation du festival Ici ou Là,
- de procéder au versement de la subvention annuelle d'un montant maximal annuel de 18 000,00 €, pour 2026 et 2027, selon les modalités précisées dans la convention,
- de procéder, pour 2026 et 2027, au versement d'un acompte fixé à 80 % du montant de la subvention annuelle, soit 14 400,00 €, dans les conditions prévues par la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

**12. Objet : Convention avec l'Association JUST pour l'organisation d'un projet d'intérêt communautaire – Projet éloquence 2026**

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 16 février 2010 actant les nouvelles modalités de soutien aux projets associatifs « Culture – Tourisme – Patrimoine d'intérêt communautaire »,

Considérant que le Projet Eloquence proposé par l'Association JUST répond aux critères d'éligibilité prévus par le règlement communautaire :

- inscription dans la thématique spectacle vivant,
- dispose d'une valeur qualitative forte en faisant appel à des comédiens professionnels,
- dispose d'une dimension communautaire,
- que ce projet est unique de par son rayonnement.

Considérant la réussite du Projet Eloquence 2025, organisé par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en partenariat avec l'Association JUST, et qui s'adresse au public scolaire du territoire communautaire,

Le projet d'éloquence destiné aux scolaires se développe en 3 axes :

- Animer des interventions dans les écoles pour sensibiliser les élèves de CM2 à la prise de parole en public ;
- Jouer un spectacle de stand-up devant le public scolaire, de manière à valoriser les participants et leur présenter une expérience professionnelle dans la prise de parole en public ;
- Organiser un concours d'éloquence avec une vingtaine d'élèves volontaires scolarisés en CM2, qui interviendront devant un jury local composé, entre autres, d'élus de la CCCE.

Considérant l'évaluation du projet mené en 2025, il est prévu d'accroître le nombre de classes participantes et d'assurer 3 séances préparatoires pour le concours d'éloquence 2026.

Les modalités de la convention de partenariat confirment la visibilité du soutien de la CCCE. Il se traduit pour l'Association par les obligations suivantes :

- L'Association s'engage à tout mettre en œuvre pour que le soutien financier de la Communauté de Communes puisse contribuer à valoriser l'image de la Collectivité en faisant figurer la mention « événement organisé avec le soutien de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs », sur l'ensemble des moyens de communication et de promotion de l'événement (réseaux sociaux, supports papier, médias...).
- L'Association fournira à la Communauté de Communes des photographies libres de droit de la manifestation, afin qu'elles puissent être diffusées dans les supports de communication de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes se réserve la possibilité de relayer la campagne de communication de la manifestation via ses propres supports (magazine C Com Ça, site internet...) ou ses partenariats (radiophoniques notamment).

En contrepartie de ces obligations, la CCCE s'engage à :

- soutenir l'événement à hauteur de 20 000,00 € (aide directe) sur l'année 2026, étant entendu que cette somme serait versée à 60 % du montant à la signature de la convention, et le solde correspondant à 40 % sur présentation des bilans financiers et qualitatifs,
- prendre en charge directement des frais liés à la campagne de communication/promotion des événements.

Vu le contrat d'engagement républicain signé par l'association JUST en date du 10 novembre 2025,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Culture » en date du 6 novembre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention 2026 avec l'Association JUST portant sur l'organisation du projet d'éloquence destiné aux scolaires,
- d'arrêter à 20 000,00 € le montant de la subvention directe de la CCCE pour l'année 2026 au profit de l'Association,
- de procéder au versement d'un acompte fixé à 60 % du montant de la subvention annuelle, soit 12 000,00 €, dans les conditions prévues par la convention,
- de procéder au versement du solde de la subvention annuelle, plafonné à 8 000,00 € et selon les modalités précisées dans la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |



### **13. Objet : Subventions de fonctionnement pour les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire – Acomptes sur les subventions de la saison sportive 2025/2026**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire du 10 décembre 2019, modifiant les modalités de versement des subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs verse une subvention annuelle de fonctionnement aux associations sportives du territoire reconnues d'intérêt communautaire. Les modalités de versement de cette subvention se déclinent comme suit :

- décembre de l'année N-1 : versement d'un acompte de 50 % de la subvention accordée lors de l'année N-1. Le montant définitif de la subvention de l'année N est arrêté au cours du premier trimestre de l'année N sur la base du dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année N, pour la saison sportive N-1 / N ;
- 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N : versement du solde de la subvention de l'année N, sur la base du montant tel que défini ci-dessus.

Ces modalités de versement de subvention tiennent compte du besoin de trésorerie des associations sportives en début d'exercice budgétaire, afin de pouvoir régler les licences et les engagements des équipes et des individuels en compétition.

Le montant de l'acompte de subvention de fonctionnement 2026 pour chacune des 9 associations d'intérêt communautaire est mentionné dans le tableau ci-après :

| Clubs                                          | Montant de la subvention de fonctionnement 2025 | Acompte de subvention 2026 (50 % de la subvention 2025) |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| District Basket Rodemack Kanfen                | 14 046,46 €                                     | 7 023,23 €                                              |
| Skate Club Lorrain                             | 17 498,05 €                                     | 8 749,03 €                                              |
| Les Dauphins du Cap                            | 8 700,60 €                                      | 4 350,30 €                                              |
| Volley Communautaire Hettange Sportif          | 11 511,17 €                                     | 5 755,59 €                                              |
| Vélo Club Communautaire Hettange               | 21 791,83 €                                     | 10 895,92 €                                             |
| Kick Boxing Club                               | 10 317,87 €                                     | 5 158,94 €                                              |
| AS Golf de Preisch                             | 26 461,90 €                                     | 13 230,95 €                                             |
| Cap Vert Plongée                               | 5 569,24 €                                      | 2 784,62 €                                              |
| Entente Handball Rives de Cattenom et Environs | 27 173,71 €                                     | 13 586,86 €                                             |

Vu les contrats d'engagement républicain signés par les associations listées ci-dessus,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2026 aux associations sportives reconnues d'intérêt communautaire conformément aux montants précités,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire visées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

**14. Objet : Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention de l'association Football Club Hettange-Grande pour l'organisation du stage de foot de l'été 2025**

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Par dossier de demande de subvention réceptionné le 17 juillet 2025, l'association Football Club d'Hettange-Grande (FC Hettange-Grande) a présenté son 26<sup>e</sup> stage de football destiné aux filles et aux garçons âgés de 6 à 14 ans. Ce stage était encadré par des éducateurs diplômés, spécialisés dans le domaine du football et possédant une expérience d'éducateurs. Il a été organisé sous le couvert du District Mosellan et s'est déroulé du 18 au 22 août 2025, au Stade des Carrières à Hettange-Grande.

Le but du stage était d'apporter aux jeunes une formation et un perfectionnement footballistique pour développer leurs capacités et s'épanouir dans la pratique, qu'ils soient expérimentés ou qu'ils soient novices.

L'association a accueilli 100 jeunes en demi-pension durant la semaine. Parmi eux, 50 % proviennent de clubs voisins.

Outre les activités footballistiques, d'autres activités culturelles et ludiques ont été organisées sur le territoire de la CCCE, venant compléter le programme : VTT, Piscine Cap Vert, chasse au trésor, séances vidéo et autres sorties diverses.

Les objectifs généraux et opérationnels de ce stage sont :

- Permettre le développement de l'enfant grâce à la pratique du football et d'activités diverses :
  - Acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif,
  - Apprentissage de la vie en collectivité,
  - Proposer un emploi du temps aménagé à la pratique du football avec le plaisir comme leitmotiv.
- Solliciter et développer les ressources de l'enfant :
  - Permettre le développement de l'enfant à partir du football,
  - Préserver et développer sa santé par une pratique réfléchie, prévention des conduites à risque et hygiène.



L'association FC Hettange-Grande présente un budget équilibré à 25 800,00 € et la CCCE est sollicitée pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 000,00 €, complétant ainsi les recettes liées aux inscriptions des participants. Le montant de la subvention représente 38,76 % du budget global.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association FC Hettange-Grande en date du 28 août 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- d'accorder une subvention de 10 000,00 € à l'association FC Hettange-Grande au titre des manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire pour l'organisation d'un stage de football durant l'été 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

**15. Objet : Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention de l'association Cap Entrange pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition du Trail des Crêtes**

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association Cap Entrange a organisé la 8<sup>e</sup> édition du Trail des Crêtes le 21 septembre 2025. Les membres du comité directeur ont déposé, à la date du 6 août 2025, un dossier de demande de subvention communautaire au titre des projets de clubs.

Pour cette édition, le club a conservé trois formats de course comme lors de l'édition précédente, de manière à favoriser la participation des pratiquants de niveaux différents. Les formats sont les suivants :

- 11 km avec 380 m de dénivelé positif,
- 21 km avec 650 m de dénivelé positif,
- 31 km avec 1050 m de dénivelé positif.

Les membres de l'association Cap Entrange s'attachent à proposer une organisation de très haut niveau, saluée par les coureurs lors des éditions précédentes. Cette bonne tenue de l'évènement est permise par la mobilisation de 80 bénévoles. Chaque année, le trail accueille plusieurs centaines de coureurs (+ de 300 en 2025), permettant le rayonnement de la CCCE au-delà du territoire communautaire.

La subvention demandée par l'association Cap Entrange s'élève à 3 200,00 €, soit 39,00 % du budget global d'un montant de 8 200,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Cap Entrange en date du 9 juillet 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- d'accorder une subvention de 3 200,00 € à l'association Cap Entrange au titre des manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition du Trail des Crêtes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

**16. Objet : Appel à projet - Demande de subvention de Contz Tourisme Loisir Culture et Environnement pour l'organisation de la Marche Populaire du 4 mai 2025**

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Dans le cadre d'un dossier de demande de subvention réceptionné le 27 août 2025, l'association Contz Tourisme Loisir Culture et Environnement présente la 4<sup>e</sup> édition de la Marche Populaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs qui s'est tenue le dimanche 4 mai 2025, avec un site de départ/arrivée localisé sur la Commune de Boust. Cet événement a été coordonné conjointement par l'association Contz Tourisme Loisir Culture et Environnement et l'association Roussy Marche Découverte, qui ont mobilisé les moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Comme lors des précédentes éditions, l'organisation a été assurée avec sérieux et professionnalisme, permettant de garantir la mise en place du balisage, des espaces de restauration et de buvette, des points de ravitaillement ainsi que l'ensemble des dispositifs liés au bon déroulement de la manifestation. Grâce à cette mobilisation, près de 850 marcheurs ont participé à l'événement, établissant un nouveau record d'affluence.

L'édition 2025 a été organisée autour de la thématique de la Ligne Maginot. Dans ce cadre, trois associations sont intervenues pour proposer des animations tout au long du parcours et enrichir l'expérience des participants : « Le Tiburce », « Ligne Maginot de Cattenom et Environs » et « Fensch Militaria ».

Le bilan de cette édition est très bon, tant en termes de fréquentation que de satisfaction du public, les retours exprimés par les marcheurs étant largement positifs. La collaboration avec les deux associations organisatrices demeure constructive, fluide et empreinte d'un fort engagement de leur part. En effet, ces associations font preuve d'un investissement constant et d'une grande motivation pour assurer la réussite de cet événement.



Le budget finalisé, présenté par l'association pour l'organisation de la Marche Populaire 2025 fait apparaître des dépenses à hauteur de 9 429,88 €. La contribution sollicitée auprès de la CCCE s'élève à 6 280,38 €, soit 66,39 % du budget global de l'événement.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Contz Tourisme Loisirs Culture et Environnement en date du 27 août 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **d'octroyer à l'association Contz Tourisme Loisir Culture et Environnement une subvention de 6 280,38 € pour l'organisation de la marche populaire 2025,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

#### **17. Objet : Subvention communautaire 2025 au titre des anniversaires – Cap Entrange pour la célébration des 10 ans de l'association**

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association sportive « Cap Entrange » a déposé un dossier complet à la CCCE en date du 17 juillet 2025 pour obtenir une aide communautaire dans le cadre de la célébration de son 10<sup>e</sup> anniversaire, concrétisée par un séjour de cohésion destiné à ses adhérents et aux membres de leurs familles. Cette manifestation s'est déroulée les 16/17/18 mai 2025 à Angevillers et sur le territoire de la CCCE.

Le programme du séjour a été le suivant :

- Vendredi 16 mai : marche familiale de 7 km suivie d'une soirée grillade au chalet Vosgien de Angevillers,
- Samedi 17 mai : les adhérents ont participé au trail des Romains à Boust (événement d'intérêt communautaire),
- Dimanche 18 mai : course de cotes avec remise de trophées, suivies d'un grand barbecue.

En supplément, un petit souvenir pour les dix ans a été remis à tous les membres de l'association et une exposition de photographies a été réalisée au chalet.

Le budget prévisionnel d'un montant de 2 900,00 € intègre le soutien de la CCCE à hauteur de 500,00 €, représentant 17,24 % du budget prévisionnel global.

Pour mémoire, le règlement de la politique Sport stipule que la CCCE accompagne financièrement l'organisation d'événements festifs, avec un montant de l'aide fixé à 50 € par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel global. Cette aide

communautaire peut être augmentée à 100 € par année d'existence si le projet proposé répond à l'un des 4 axes structurant la Politique Sport :

- Favoriser la pratique du sport pour tous,
- Valoriser l'identité et l'image de la CCCE,
- Encourager les pratiques de santé et de loisirs par le sport,
- Intégrer la Politique sportive dans une démarche de développement économique et d'aménagement raisonné du territoire.

Considérant que l'association répond à l'axe de la politique sportive communautaire suivant : « valoriser l'identité et l'image de la CCCE »,

Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présentés, l'association peut prétendre à une subvention de 1 000,00 € (10 ans x 100 €).

Considérant que le dossier présenté par l'association Cap Entrange s'inscrit dans le dispositif des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Cap Entrange en date du 25 avril 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'accorder une subvention de 1 000,00 € à l'association sportive « Cap Entrange » pour la célébration de son 10<sup>e</sup> anniversaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **18. Objet : Subvention communautaire 2025 au titre des anniversaires – La Boule Hettangeoise pour la célébration des 30 ans**

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association sportive « La Boule Hettangeoise » a sollicité la CCCE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, pour la célébration de son 30<sup>e</sup> anniversaire concrétisée par une journée d'échange et de convivialité avec le club de pétanque de Heerlen (Pays-Bas). Cette manifestation s'est tenue le 2 août 2025 au boulodrome d'Hettange-Grande et a rassemblé environ 110 participants.

Le programme de cette journée s'est articulé autour des temps forts suivants :

- Accueil de la délégation sportive d'Heerlen et organisation d'un pot de bienvenue suivi d'un repas en commun,



- Après-midi dédiée à un tournoi de pétanque entre les deux clubs,
- Soirée barbecue de clôture.

Le budget prévisionnel d'un montant de 6 450,00 € intègre le soutien de la CCCE à hauteur de 3 000,00 €, représentant 46,51 % du budget prévisionnel global.

Pour mémoire, le règlement de la politique Sport stipule que la CCCE accompagne financièrement l'organisation d'événements festifs, avec un montant de l'aide fixé à 50 € par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel global. Cette aide communautaire peut être augmentée à 100 € par année d'existence si le projet proposé répond à l'un des 4 axes structurant la Politique Sport :

- Favoriser la pratique du sport pour tous,
- Valoriser l'identité et l'image de la CCCE,
- Encourager les pratiques de santé et de loisirs par le sport,
- Intégrer la Politique sportive dans une démarche de développement économique et d'aménagement raisonné du territoire.

Considérant que l'association répond à l'axe de la politique sportive communautaire suivant : « favoriser la pratique du sport pour tous »,  
Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présentés dans le dossier, l'association peut prétendre à une subvention de 3 000,00 € (30 ans x 100 €).

Considérant que le dossier présenté par l'association La Boule Hettangeoise s'inscrit dans le dispositif des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association La Boule Hettangeoise en date du 26 juin 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accorder une subvention de 3 000,00 € à l'association sportive « La Boule Hettangeoise », pour la célébration de son 30<sup>e</sup> anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 7 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

**19. Objet :** Subvention de fonctionnement – Demande de subvention du Skate Club Lorrain pour le déplacement en compétition officielle à Pékin (Chine)

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association Skate Club Lorrain a sollicité, en date du 28 août 2025, une subvention communautaire exceptionnelle pour son déplacement en compétition officielle du 17 au 30 octobre 2025 à Pékin (Chine). Cette compétition est un Championnat du Monde pour lequel le Skate Club Lorrain a réussi à qualifier deux équipes :

- Le quartet Junior « Maestro », suite au Championnat d'Europe de groupe qui a eu lieu à Saragosse ;
- Le quartet Senior « Hymnia », suite au Championnat d'Europe de groupe qui s'est déroulé dans la même ville.

Le Skate Club Lorrain présente un budget prévisionnel global pour son déplacement à Pékin qui s'élève à 24 870,00 €, réparti comme suit :

- Hébergement / Repas : 4 030,00 €
- Transport : 20 200,00 €
- Frais compétitions : 640,00 €

La CCCE est sollicitée à hauteur de 14 270,00 €, représentant 57,38 % du budget total des frais engagés pour la compétition.

Vu le contrat d'engagement républicain signé par l'association sportive « Skate Club Lorrain » en date du 27 août 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accorder une subvention de 14 270,00 € à l'association « Skate Club Lorrain » au titre d'une aide communautaire pour les frais de déplacement à la compétition Championnat du Monde, en octobre 2025 à Pékin,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la CCCE et le Skate Club Lorrain,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

**20. Objet : Subvention communautaire 2025 au titre des projets de clubs – Tennis Club de Cattenom : interventions dans les écoles élémentaires du territoire pour l'année scolaire 2024/2025**

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Dans le cadre d'un dossier de demande de subvention, réceptionné le 12 août 2025, le Tennis Club de Cattenom sollicite une aide financière communautaire au titre de l'intervention d'un de leur encadrant salarié pendant le temps scolaire. Cet intervenant,



diplômé d'Etat, dispose de la carte professionnelle et est agréé par l'Education Nationale pour intervenir en Education Physique et Sportive sur le temps scolaire.

Le dossier présente une demande de soutien pour des interventions dans cinq écoles du territoire (Contz-les-Bains / Mondorff / Haute-Kontz / Cattenom / Rodemack). Chaque classe participera à un cycle de 8 séances, d'une durée d'1 h 30 chacune.

La répartition des séances encadrées par l'intervenant du TC Cattenom, pour un total de 96 heures au cours de l'année scolaire 2024-2025, se présente comme suit :

- 1 classe CE2 de l'école de Cattenom composée de 23 élèves,
- 1 classe CM1/CM2 de l'école de Rodemack composée de 21 élèves,
- 1 classe CM1/CM2 de l'école de Rodemack composée de 20 élèves,
- 1 classe CM1/CM2 de l'école de Contz-les-Bains composée de 16 élèves,
- 1 classe CE2/CM1 de l'école de Contz-les-Bains composée de 23 élèves,
- 1 classe GS/CP de l'école de Haute-Kontz composée de 20 élèves,
- 1 classe CM1/CM2 de l'école de Mondorff composée de 16 élèves,
- 1 classe CP/CE1/CE2 de l'école de Mondorff composée de 22 élèves.

Considérant que le montant des aides pour l'intervention d'éducateurs sportifs pendant le temps scolaire s'élève à 25 € de l'heure pour un éducateur salarié,

Considérant que le Tennis Club de Cattenom pourrait ainsi prétendre à une subvention globale d'un montant de 2 400 €, calculée comme suit : 25 € / heure / salarié multiplié par le nombre d'heures (25 € x 96 heures), soit un montant total de 2 400 €, au titre du cycle d'apprentissage pour les élèves des écoles élémentaires précitées.

Cependant l'association Tennis Club de Cattenom a constitué un budget global s'élevant à 3 050,00 €. Dans ce cadre, elle sollicite la CCCE à hauteur de 1 950,00 €, la Ligue Grand Est de Tennis à hauteur de 400,00 €, le Comité Départemental de Tennis à hauteur de 400,00 € et utilise des fonds propres à hauteur de 300,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Tennis Club de Cattenom en date du 11 août 2025,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 17 septembre 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accorder une subvention de 1 950,00 € à l'association Tennis Club de Cattenom au titre des interventions en milieu scolaire sur l'année 2024-2025,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs afférente,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |   |
|--------|--------------|---|
| Vote : | Pour :       | 8 |
|        | Abstention : | 0 |
|        | Contre :     | 0 |

La séance s'achève à 18 h 30.

Le Secrétaire de séance :  
Benoit STEINMETZ



Le Président  
Michel PAQUET



Bureau communautaire  
Publication sur le site de la CCCE : le 3 décembre 2025